

L **E PETIT JOURNAL DES ASSISTANT(E)S** **MATERNEL(LE)S DU RELAIS BLEONE-DURANCE**

Le mot du relais

Voici la parution de votre journal n°4. D'autres numéros sortiront par la suite et pour cela, nous avons toujours besoin de vos idées, conseils et astuces pour l'alimenter, alors à vos plumes ! Adressez nous vos articles, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Nous remercions chaleureusement les assistantes maternelles qui ont participé à l'élaboration de ce numéro en nous faisant part d'idées, astuces et autres. Alors un grand merci pour leur participation.

Alimentation et présentation

L'alimentation a un rôle primordial dans la croissance des enfants. Il est important de varier leur alimentation et de leur faire découvrir de nouvelles saveurs. Oui, mais comment ? Grâce au principe des assiettes « bonhomme », les repas deviennent une vraie source de plaisir !

Pour être équilibré, un repas doit être composé de produits de chacune des grandes familles alimentaires. Cela permet d'apporter aux enfants, toutes les valeurs nutritionnelles dont il a besoin pour être en pleine forme. Chaque aliment a sa place dans leur assiette, et ce quotidiennement.

Voici quelques exemples de composition :





Et maintenant, à vos idées !!

Le temps du repas chez les 2-3 ans

Un repas serein est un enjeu important pour la santé de l'enfant et dans la relation qu'il entretient avec l'assistant maternel.

L'installation du repas : Le moment du repas est un temps privilégié ; il peut être précédé d'une période de retour au calme : histoire, comptines, relaxation.

Le repas, c'est aussi se confronter à certaines règles et consignes :

- Mettre une serviette, - Rester assis, - Ne pas crier,
- Ne pas jeter les aliments, - Goûter au plat proposé.

Poser des règles permettra au jeune enfant d'aborder le repas de façon calme et détendu.

Convivialité : La période des 2-3 ans est une étape favorable à l'apprentissage du goût. Il est donc important de proposer à l'enfant une alimentation variée et équilibrée. Pour faciliter son expérience alimentaire, plusieurs ressources sont possibles :

- Présentation du repas de façon créative et amusante (CF paragraphe ci-dessus), sans vous décourager si ça ne marche pas, présentez un même aliment refusé quelques jours après, en associant l'aliment à quelque chose qu'il aime,
- Faire participer l'enfant à la confection du repas,
- Dialoguer sur son quotidien,
- Eviter les saveurs trop marquées.

Que faire avec un enfant dans le refus ? Certains enfants opposent un refus systématique au repas. Dans ce cas, il ne faut pas entrer dans une logique de conflit au quotidien, mais au contraire :

- Créer une situation ludique, - Jouer à reconnaître les goûts,
- Valoriser les temps où l'enfant prend plaisir à manger.

Le phénomène de groupe induit certains comportements : imiter son voisin incite à goûter certains aliments. Chaque enfant est différent, laissez-le vous montrer ce dont il a besoin !

Et mangez à côté de lui, pour lui montrer l'exemple.

Le comportement de l'enfant face à l'alimentation est un moyen de se manifester. Bien souvent, face à l'arrivée d'un cadet, un conflit à l'école, une dispute avec les parents, l'enfant réagit en fermant la bouche. Il sait ainsi qu'il va inquiéter les adultes. Pour éviter que cela ne s'amplifie, mieux vaut ne pas montrer une inquiétude démesurée. Un enfant se nourrit toujours quand il a faim, et, instinctivement, en quantités qui lui conviennent.

Mélanger, étaler, goûter : L'enfant de 2 à 3 ans aime s'essayer au plaisir de la cuisine. Pourquoi ne pas faire un atelier cuisine avec lui en confectionnant par exemple le déjeuner ou des pâtisseries simples en lui offrant un tablier pour faire comme les grands.

Apprentissage de l'autonomie : Le plaisir du repas dépendra aussi du sentiment d'autonomie de l'enfant :

- Le laisser se servir seul pour le plaisir du choix de l'aliment et de la quantité,
- Le laisser manger seul dès deux ans pour s'habituer à la cuillère et même si cela salit, c'est une étape clé vers l'autonomie,

Le jeune enfant, encouragé, pourra s'entraîner, répéter et acquérir ce geste qui deviendra simple. L'adulte est dans la relation d'aide, il devra accompagner l'enfant et ne pas faire à sa place pour aller plus vite. Il n'influencera pas l'enfant par ses goûts et dégoûts personnels.

Garder en tête que le moment du repas doit être un moment de partage et de convivialité pour l'ensemble de la tablée



Talent et générosité

Nous tenons particulièrement à remercier Marie-Thérèse, et ce avec beaucoup de retard mais aussi avec beaucoup d'admiration pour ses réalisations en peinture. Ces dernières ont trouvé leur place au sein du local du relais :



Encore bravo et merci à toi Marie-Thé !



Mot d'enfant

« Regarde, elle est en panne de fleurs » (en désignant une branche d'arbuste sans fleur)
Kévin, 3 ans ½



News

- 1- **Prime à l'installation** : Le bénéfice de la prime à l'installation est destiné aux assistantes maternelles agréées depuis moins d'un an et employées par un particulier. Un minimum d'activité de deux mois, attesté par la production des deux premiers bulletins de salaire, est exigé.

Sa délivrance est conditionnée à la signature d'une « charte d'engagements réciproques » avec la Caisse d'allocations familiales. Pour les assistantes maternelles agréées en 2009, le montant de la prime est de 300 euros. Depuis 2010, ce montant pourra être porté à 500 euros sur les « territoires dont le taux de couverture est inférieur à la moyenne départementale ».

En contrepartie de cette aide financière, l'assistante maternelle s'engage à respecter certaines obligations formalisées par la signature d'une charte :

- Rester dans la profession un minimum de trois ans révolus à compter de la demande de prime,
- Respecter une rémunération maximale de cinq Smic horaires par jour d'accueil,
- Figurer sur le site www.mon-enfant.fr, renseigner et mettre à jour ses disponibilités d'accueil.

D'autre part, les assistantes maternelles devront, « dans la mesure du possible », être « référencées » auprès d'un relais d'assistantes maternelles.

En cas de cessation anticipée de l'activité, l'assistante maternelle pourra être tenu de rembourser à la Caisse d'allocations familiales tout ou partie de l'aide engagée sauf raison indépendante de sa volonté.

- 2- **Journée FESTI'LOUPS : Le samedi 5 juin à Forcalquier** se déroulera une première journée « festival de la petite enfance » avec comme thème principal « Les sens sans dessus-dessous » (l'éveil des 5 sens).

Les objectifs de cette journée

- Rendre la ville aux tout-petits le temps d'une journée,
- Leur proposer une orgie de sensations,
- Faire découvrir aux parents l'importance de l'éveil sensoriel, son inscription dans le temps, son impact sur le développement du futur adulte,
- Favoriser la rencontre des professionnels entre eux.



Des ateliers permanents animés par les différentes crèches, ram et autres intervenants du département permettront ainsi aux enfants de faire le plein d'expérimentations.

Expositions : de photos, sur «les dangers de la maison », de dessins d'enfants des écoles, mais aussi spectacles, présence de ludothèques, fabrication de doudous, présentation de livres pour les petits, atelier comptine et jeux de doigts, un manège à vélo,... sont au programme.

Aussi, faisons tous ensemble de cette journée un moment de convivialité et de partage autour de l'enfant. N'hésitez pas à vous déplacer,... Forcalquier est également un de nos très beaux villages provençaux !!!

La sortie idéale en famille et/ou en professionnelle de la petite enfance



A très bientôt

L'équipe du relais : **Christine & Cécile**